VOCCITANIE INFO
La voix des entreprises et de l'économie d'Occitanie
Informations DÉVELOPPEMENT DURABLE
CCI OCCITANIE
N°137 - MAI 2021

ACTUALITES DES CCI D'OCCITANIE

Les CCI d'Occitanie accompagnent les restaurants et hébergements des zones rurales pour bénéficier du Fonds Tourisme Durable

Le Fonds Tourisme Durable, mis en place dans le cadre de France Relance est porté par l'ADEME et a pour objectif de soutenir via des aides financières, des acteurs de la restauration et de l'hébergement des zones rurales dans leur démarche vers un tourisme durable.

La CCI accompagne les TPE et PME du secteur pour faire un état des lieux, établir un plan d'action personnalisé et solliciter les aides pour financer leur démarche. Le conseiller pourra également les mettre en relation avec les acteurs pertinents du secteur pour soutenir leur action.

Quelques exemples d'actions éligibles :
- Se former à la cuisine durable et aux éco-gestes
- Faire évoluer ses approvisionnements et ses menus
- Lutter contre le gaspillage alimentaire et réduire ses déchets
- Réduire sa consommation d'énergie : cuisson, froid, confort été, chauffage et économiser l'eau
- Promouvoir la mobilité durable

L'accompagnement est totalement pris en charge par la CCI, avec le soutien de l'ADEME et de France Relance. Une fois le plan d'action établi et sous réserve des conditions d'éligibilité en vigueur, les établissements pourront bénéficier des financements du Fonds Tourisme Durable pour des montants d'aide aux investissements à partir de 5000 €.

Consultez la liste des communes éligibles et contactez votre conseiller CCI pour bénéficier de cet accompagnement.

Légende des pictogrammes thématiques

Environnement | Energie | Sécurité | Qualité | Développement Durable

ACTUALITES REGIONALES

Ouverture de l'Appel à Projet dans le Cadre du Plan Régional Santé Environnement

Le plan régional santé environnement 3 d'Occitanie (dit « PRSE 3 »), déclinaison du plan national santé environnement, vise à préserver et améliorer l'état de santé de la population en agissant sur les conditions de vie, les pratiques et la qualité des milieux. Il a aussi pour objectif de maîtriser les risques liés à notre exposition quotidienne à de multiples polluants.

Pour compléter cette dynamique, l'ARS, la DREAL, la DRAAF et l'ADEME d'Occitanie lancent un 4e appel à projets. Les projets attendus doivent s'insérer dans une démarche régionale de promotion d'un environnement favorable à la santé. Une des thématiques ciblées cette année concerne la qualité de l'air extérieur.
Les candidatures sont à déposer avant le 12 juin.
Plus d'informations

Focus sur les transitions énergétique et numérique dans le cadre de la semaine Européenne des CCI :
Plusieurs webinaires vous donneront l'occasion de faire le point sur le soutien européen au développement territorial des filières industrielles et aux projets en lien avec la méthanisation, l'économie circulaire, l'hydrogène, les smart cities ou encore la numérisation des PME.
Plus d'informations

La nouvelle éco : à Lunel, ils fabriquent des granulats recyclés pour le BTP
L'entreprise Languedoc Roussillon Matériaux, basée à Lunel (Hérault), fabrique des granulats, des matériaux essentiels pour le BTP à partir de déchets de chantier. Ces granulats recyclés représentent 1/7e de sa production totale. Une chronique en partenariat avec ToulÉco Montpellier.
Plus d'informations

Environnement : La Région Occitanie à la pointe du combat climatique
Le dernier bilan mondial 2021 de l'action climat des territoires de l'association Climate Chance, publié ce 6 avril, met en avant le rôle des villes organisées en réseaux, dépassant parfois les objectifs nationaux ou européens ! Où l'on remarque qu'il y a des régions très volontaristes, dont l'Occitanie.
Plus d'informations

My Sport Market, l'e-shop 100% écoresponsable
La startup accompagnée par le BIC de Montpellier a créé une plateforme qui permet aux magasins de sport d'écouler leurs invendus, toute l'année. Une solution antigaspi et écoresponsable.
Plus d'informations

Des soutiens majeurs pour le lancement d'Oc'Consigne
Après le soutien de Montpellier Méditerranée Métropole pour la phase expérimentale, Oc'Consigne fait désormais partie des lauréats nationaux de l'Ademe et de Citeo pour le déploiement industriel à suivre. Démarrage imminent !
Plus d'informations

Avec PROREFEI, je deviens le référent en charge des économies d'énergie dans mon entreprise !
Le Programme PROREFEI s'adresse aux salariés en charge de l'efficacité énergétique ou souhaitant le devenir (Responsables de production, Responsables de maintenance, Responsables de travaux neufs, Responsables QSE, Responsables HSE, Chef d'entreprise, …
Prise en charge des coûts pédagogiques à 100 %
A hauteur de 100% pour toute entreprise éligible dont l'effectif SIREN est inférieur à 300 salariés et de 50% pour toute entreprise éligible dont l'effectif est d'au moins 300 salariés
Dans la limite de 3 parcours par numéro SIREN
Les étapes du programme :
1/ MOOC : Fondamentaux de l'énergie – 6 h
2/ Stage 2 jours en présentiel ou classe virtuelle
3/ Accompagnement individuel en situation de travail sur plusieurs semaines - 20h
Les sessions en Occitanie, voir agenda
Plus d'informations

Avis de concertation au Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Energies Renouvelables (S3REnR) Occitanie

Depuis le 08 avril et jusqu'au 20 mai 2021 est ouvert une concertation sur le futur Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Energies Renouvelables (S3REnR) Occitanie. Réseau de transport d'électricité (RTE) est chargé de l'élaboration de ce schéma, en association avec les gestionnaires des réseaux de distribution d'électricité d'Occitanie.

Il a pour objet de définir les investissements à prévoir sur les réseaux électriques et leur mode de financement, afin de permettre le raccordement des productions d'énergie renouvelable attendues sur les 10 prochaines années en Occitanie.
Du 08 avril au 20 mai 2021, vous avez la possibilité de prendre connaissance du projet de S3REnR Occitanie et de formuler vos observations et propositions.
Plus d'informations

La France leader de l'Hydrogène
A la demande du haut-commissaire au Plan, François Bayrou, le Tarnais Didier Gardinal, trésorier de la CCI Occitanie et surtout conseiller au Conseil Économique Social et Environnemental (CESE) à Paris vient de produire un rapport sur l'hydrogène vert identifié comme un investissement d'avenir
Plus d'informations

Hydrogène vert : le producteur d'électrolyseurs Genvia voit le jour à Béziers
Après la réception des premiers éléments pour la ligne de fabrication pilote des électrolyseurs dédiés à la production d'hydrogène vert, Genvia a été officiellement inaugurée mardi 30 mars. Cette joint-venture du CEA de Grenoble et du groupe Schlumberger a désormais jusqu'en 2024 pour démontrer la pertinence de cette technologie. Si l'expérience est concluante, une gigafactory dédiée pourrait voir le jour à Béziers (Hérault).
Plus d'informations

Evaluation du risque d'exposition au radon
Le radon est un gaz radioactif qui peut entrainer le développement d'un cancer pulmonaire. En France, 3 000 décès par cancer du poumon par an lui seraient attribuables en moyenne. La cartographie de zones à risque radon montre que la région Occitanie est particulièrement concernée.
Dans ce cadre, il appartient aux employeurs d'évaluer le risque d'exposition au radon des travailleurs de leur entreprise particulièrement dans les zones à risque et de prendre les mesures nécessaires pour protéger leur santé.
La DREETS a établi une note relative à l'exposition des travailleurs au radon pour informer et sensibiliser les entreprises sur la prise en compte du risque radon et les mesures à mettre en œuvre pour supprimer, réduire et limiter les expositions.
Plus d'informations

France Qualité Performance met l'Occitanie à l'honneur les entreprises de l'Occitanie !
Découvrez le palmarès 2021 des Prix Nationaux de la Qualité délivrés par France Qualité Performance lors de la cérémonie officielle du 16 avril : 2 entreprises du 31 sont récompensés dont 3J Technologie qui remporte le Grand Prix France Qualité Performance et CCTA lauréat du Prix des Bonnes Pratiques TPE.
Voir le communiqué de presse.
Pour en savoir plus, retrouvez l'interview de nos 2 lauréats régionaux en page 16 de la dernière revue Echanges de France Qualité Performance. Enfin, page 6, parcourez le dossier spécial « La qualité en temps de crise » qui présente le témoignage de 2 entreprises régionales SICO SERVICES et SCALIAN.

Pour ESII accueillir est un art et une science
Nous perdons six mois de notre vie - trois jours par an – dans les files d'attente, d'où l'importance de savoir gérer l'accueil du public, particulièrement en ces temps de Covid. Avec près de quarante ans d'expérience en la matière, des innovations technologiques constantes destinées à faciliter la vie des visiteurs et des usagers, l'entreprise ESII (prononcer ES2I) a pris le leadership en France. Elle accélère aujourd'hui à l'international.
Plus d'informations

Hérault : cette entreprise expérimente la semaine de 4 jours
Et selon elle, ça marche ! Gain en productivité, en qualité de vie au travail... L'entreprise Radioshop raconte.
Plus d'informations

09 – En Ariège, la première eau minérale vendue dans une bouteille en carton
La Compagnie des Pyrénées commercialise son eau dans une bouteille faite à 88 % de matières végétales. Une première.
Plus d'informations

SNCF. LGV : l'enquête publique du tronçon Montpellier-Béziers bientôt lancée
Le Premier ministre, Jean Castex vient d'informer Carole Delga, présidente de la Région Occitanie, que l'enquête publique du tronçon LGV Montpellier-Béziers va être lancée.
Plus d'information

Région Occitanie : accélérer la transition écologique avec « Ma solution pour le Climat » via 4 projets héraultais
Dans le cadre du budget participatif Ma solution pour le Climat, les élus régionaux soutiennent 4 nouveaux projets héraultais et débloquent plus de 2,2 M €.
Plus d'information

Transition écologique : l'Agglo Pays de l'Or (34) et l'Etat signent
Le lundi 12 avril après -midi, le président de l'Agglomération du Pays de l'Or Stéphan Rossignol a accueilli le préfet de l'Hérault Jacques Witkowski au siège de l'intercommunalité à Mauguio. Lors de cette rencontre, ils ont signé le protocole d'intention du Contrat de relance et de transition écologique (CRTE).
Plus d'information

Entreprises à impact, rejoignez le programme "Impact ESS : Investir Solidaire en Occitanie"
Le nouveau programme « Impact ESS : Investir Solidaire en Occitanie » a pour ambition de soutenir la création et le développement des entreprises solidaires sur le territoire régional grâce à des interventions en fonds propres auprès de ces entreprises.
Plus d'information

Entreprises de l'agroécologie, de l'alimentation : les appels à projets à ne pas manquer
Vous êtes entrepreneur dans le secteur de l'agroécologie, de l'alimentation ? Nous avons regroupé ci-dessous les appels à projets, les appels à candidature à ne pas manquer !
Plus d'information

Pack Zéro Emballage Occitanie
Mesure phare du Plan Régional zéro déchet plastique, il a pour objectif d'encourager le développement de la consigne pour réemploi et la vente en vrac afin de réduire l'utilisation d'emballages à usage unique.
Vous avez un projet, une intention sur cette thématique, vous pouvez compléter en ligne un formulaire pour être orienté vers les outils de financement les plus adaptés.
Plus d'informations

EN BREF

Avis de l'ADEME sur la neutralité carbone : clés de lecture pour comprendre le concept et décrypter la contribution des acteurs à l'objectif de l'accord de Paris
Plus d'informations

Depuis Albi, la société Sapoval spécialisée dans le traitement et la valorisation des eaux usées, mise sur la R&D pour conquérir de nouveaux marchés
Plus d'informations

Évaluez l'impact environnemental de vos événements grâce au site dédié à l'auto-diagnostic environnemental des événements (ADERE)
Plus d'informations

GreenYellow lance sa première centrale agrivoltaïque à Castelginest
Plus d'informations

Garantie de capacité pour 2022 : un prix stable
Plus d'informations

Certificats d'économie d'énergie : le gouvernement rehausse les obligations pour la période 2022-2025
Plus d'informations

Les CCI font des propositions pour améliorer la santé au travail et protéger les salariés et les indépendants.
Plus d'informations

Post-Lubrizol : un guide sur les évolutions réglementaires concernant les établissements Seveso mais aussi d'autres installations plus modestes (entrepôts couverts, stockages de liquides inflammables…)
Plus d'informations

Un webinaire les risques routiers professionnels (50% des décès liés à un accident du travail)
Plus d'informations

Vidéo : L'entreprise SURPLUS MOTOS dans le Tarn mise en valeur par l'Ordecco dans le cadre de leur série « Agir Circulaire »
Plus d'informations

Soirée annuelle Rendez-vous en Terres Durables organisée par Terres d'EFC le 26 mai
Plus d'informations

Assemblée Générale constitutive du cluster "Economie Textile Circulaire Occitanie"
Plus d'informations

Participez à l'enquête menée par l'ADEME pour mieux connaître les pratiques des professionnels et établissements publics en matière de gestion des déchets alimentaires et les coûts associés !
Plus d'informations

Rejoignez Cycl'Op, le réseau de l'économie circulaire en Occitanie
Plus d'informations

AGENDA

> Evénements du mois

Jeudi 6 mai
Maintien dans l'emploi et maladies chroniques évolutives
Webinaire Santé-Sécurité n°4 - 14h30
Plus d'informations

Lundi 10 mai
Webinaire : L'itinérance douce à vélo : cibler, construire son offre et bien communiquer
CCI Gard - CCI Hérault – Gard Tourisme – Tourisme Hérault
Plus d'informations

11 et 12 mai
Formation : Indicateur Qualité
CCI Aveyron, Site de Bourran Rodez
Plus d'informations

Mardi 18 mai
Webinaire : Rénover votre bâtiment industriel ou tertiaire : quelles aides pour votre entreprise ?
CCI Occitanie – CCI Gard
Plus d'informations

Mardi 18 mai
Webinaire : PRST OCCITANIE
La santé au travail en mouvement,
Des outils à votre disposition
CCI Occitanie
Plus d'informations

20 et 21 mai 2021
Formation Analyse du Cycle de Vie d'un service numérique
CCI Hérault
Plus d'information

28 mai 2021
Webinaire RSE et PME, enjeux et opportunités en Occitanie
CCI Hérault
Plus d'information

31 mai 2021
Atelier Document Unique avec OIRA Commerces de détails non alimentaires
CCI Gers
Plus d'information

>> A venir

Mardi 1er juin
Formation : Revue de Système de Management de la Qualité
CCI Aveyron, Site de Bourran Rodez
Plus d'informations

Jeudi 3 juin
Réussir l'accueil sécurité d'un nouveau salarié
Webinaire Santé-Sécurité n°3 – 14h30
Plus d'informations

1 et 2 juin
Session formation PROREFEI 2021 – Blagnac
CCI Occitanie
Plus d'informations

18 et 19 novembre
Session formation PROREFEI 2021 – Blagnac
CCI Occitanie
Plus d'informations

Du 14 au 18 juin
18ème Semaine pour la qualité de vie au travail
Réseau Anact-Aract
Plus d'informations

15 au 17 juin
Formation éco conception de site internet : comment concevoir de façon responsable un site internet.

Distanciel – CCI Toulouse Haute Garonne
Programme et Inscription

17 et 18 juin
Session formation PROREFEI 2021 – Béziers
CCI Hérault
Plus d'informations

21 & 22 juin
Formation éco conception logicielle : formation à destination des chefs de projets IT, product owner, scrumaster, responsable DSI
Distanciel – CCI Toulouse Haute Garonne
Programme et Inscription

23 au 25 juin
Formation éco conception logicielle : formation à destination des développeurs et devops
Distanciel – CCI Toulouse Haute Garonne
Programme et Inscription

28 juin 2021
CJDAY Montpellier 2021 - Fric ou éthique, l'entreprise a-t-elle le choix ?
CJD Montpellier
Plus d'information

Septembre - novembre
Ateliers formation au label environnemental EnVol
CCI Hérault – 5 demi-journées
Plus d'informations

Du 15 au 17 novembre
Formation GreenIT Etat de l'art : Réduire l'impact environnemental du système d'information
Distanciel - CCI Hérault
Plus d'informations

Du 17 au 19 novembre
Formation « Ecoconception de service Numérique »
Présentiel - CCI Hérault
Plus d'informations

25 et 26 novembre
Session formation PROREFEI 2021 Montpellier
CCI Hérault
Plus d'informations

VEILLE REGLEMENTAIRE

> Zoom du mois

Décret n° 2021-321 du 25 mars 2021 relatif à la traçabilité des déchets, des terres excavées et des sédiments

Ce décret renforce les conditions de traçabilité des déchets et des terres excavées et sédiments et prévoit de nouvelles sanctions pénales en conséquence. Il impacte la gestion administrative notamment des déchets dangereux et POP (Registre et Bordereau de Suivi) ainsi que des terres excavées et sédiments.

Le ministre chargé de l'environnement met en place une base de données électronique centralisée, dénommée **« registre national des déchets »**, dans laquelle sont enregistrées les données transmises par les personnes suivantes :

1. Les exploitants des établissements produisant ou expédiant des **déchets dangereux** ou des déchets POP ;
2. Les collecteurs, les transporteurs, les négociants, les courtiers de **déchets dangereux** ou de déchets POP ;
3. Les exploitants des installations de transit, de regroupement ou de traitement de **déchets dangereux** ou de déchets POP ;
4. Les exploitants des installations d'incinération ou de stockage de **déchets non dangereux non inertes** ;
5. Les exploitants des installations dans lesquelles les déchets perdent leur statut de déchet selon les dispositions de l'article L. 541-4-3.

A compter du 1er janvier 2022, ces personnes transmettent par voie électronique au ministre chargé de l'environnement les données constitutives du registre.
Les personnes s'étant acquittées de l'obligation de transmission des informations au registre national des déchets n'ont plus l'obligation de tenir à jour et de conserver le registre. Les données présentes dans le registre national des déchets demeurent accessibles à la personne les ayant transmises, de façon à ce qu'elle puisse les présenter aux autorités en charge du contrôle, à leur demande.
Les ménages continuent d'être exonérés de l'obligation de tenir un registre.

Le ministre chargé de l'environnement met en place une base de données électronique centralisée, dénommée **« registre national des terres excavées et sédiments »**, dans laquelle sont enregistrées les données transmises par les personnes produisant ou traitant des terres excavées et sédiments, y compris les personnes effectuant une opération de valorisation de terres excavées et sédiments et les personnes exploitant une installation de transit ou de regroupement de terres excavées et sédiments.

Le registre national des terres excavées et sédiments et le registre national des déchets mentionné à l'article R. 541-43 peuvent constituer une unique base de données.

Le ministre chargé de l'environnement met en place une base de données électronique centralisée, dénommée **« système de gestion des bordereaux de suivi de déchets »**.
Toute personne qui produit des déchets dangereux ou des déchets POP, tout collecteur de petites quantités de ces déchets, toute personne ayant reconditionné ou transformé ces déchets et toute personne détenant des déchets dont le producteur n'est pas connu et les remettant à un tiers émet, à cette occasion, **un bordereau électronique dans le système de gestion des bordereaux de suivi de déchets. Lors de la réception et de la réexpédition des déchets, le transporteur et la personne qui reçoit les déchets complètent le bordereau électronique.**
Lorsqu'une transformation ou un traitement aboutit à produire des déchets dont la provenance reste identifiable, l'auteur du traitement informe l'expéditeur initial des déchets de leur destination ultérieure en complétant le bordereau électronique.
Si la personne qui reçoit des déchets en refuse la prise en charge, elle en avise sans délai, en mentionnant dans le bordereau électronique le motif de refus, l'expéditeur initial dans le cas mentionné au troisième alinéa ci-dessus, l'émetteur du bordereau électronique ainsi que, le cas échéant, les autorités chargées de son contrôle, de celui de l'expéditeur initial et de celui de l'émetteur.
Si elle en accepte la prise en charge, elle en avise l'expéditeur initial dans le cas prévu au troisième alinéa et l'émetteur, en mentionnant dans le bordereau électronique le traitement subi par les déchets, dans un délai d'un mois à compter de leur réception. Si le traitement est réalisé après ce délai, elle met de nouveau à jour le bordereau électronique dès que le traitement a été effectué.
Si, dans le mois suivant la date prévue pour la réception des déchets, l'émetteur n'a pas reçu la mise à jour du bordereau attestant leur prise en charge, il en avise les autorités compétentes ainsi que, le cas échéant, l'expéditeur initial des déchets en cause.
L'ensemble des étapes d'émission et de mise à jour du bordereau électronique s'effectuent au moyen d'un télé-service mis en place par le ministre chargé de l'environnement ou par échanges de données informatisées selon les modalités définies par le ministre chargé de l'environnement. Un récépissé de saisie est délivré au déclarant à chaque étape d'émission et de mise à jour.

En résumé rapide, ce décret n'amène pas de changement des obligations réglementaires des différents acteurs de la chaîne logistique de gestion des déchets notamment dangereux mais leur impose, à compter du 1er janvier 2022, une gestion électronique de ces obligations (Registre et Bordereaux). Des arrêtés et/ou circulaires viendront, d'ici là, préciser les modalités pratiques. Nous ne manquerons pas de vous en informer.

Consulter le Décret …

Décret n° 2021-380 du 1er avril 2021 relatif à la sortie du statut de déchet

Ce décret complète les dispositions réglementaires relatives à la sortie du statut de déchet. Il permet que des installations non classées pour la protection de l'environnement (ICPE) ou au titre de la loi sur l'eau (IOTA) puissent effectuer une sortie de statut de déchet, sans préjudice de l'application des dispositions de la nomenclature ICPE.

En effet, jusqu'à ce jour, seuls les exploitants d'une ICPE ou d'une IOTA pouvaient demander à l'autorité compétente de fixer les critères pour que des déchets qu'ils produisent cessent d'avoir le statut de déchets. Le décret permet désormais au producteur ou détenteur de déchets de faire la demande pour que le déchet cesse d'avoir le statut de déchet indépendamment du cadre législatif des ICPE ou IOTA.

Il définit également l'encadrement du contrôle, renforcé, de la sortie du statut de déchet par un tiers.

Les critères de sortie du statut de déchet demandé par des exploitants hors ICPE et IOTA sont désormais cités à l'article D.541-12-7 du code de l'environnement.

Ces critères sont les suivants :

1. Les déchets autorisés utilisés en tant qu'intrants pour l'opération de valorisation ;
2. Les procédés et techniques de traitement autorisés ;
3. Les critères de qualité applicables aux matières issues de l'opération de valorisation qui cessent d'être des déchets, conformément aux normes applicables aux produits, y compris, si nécessaire, les valeurs limites pour les polluants ;
4. Les exigences pour les systèmes de gestion,
5. L'exigence d'une attestation de conformité.

Consulter le Décret …

Par ailleurs l'arrêté du 1er avril 2021 relatif au système de gestion de la qualité mentionné à l'article D. 541-12-14 du code de l'environnement vient préciser les critères de contrôle qu'un producteur ou détenteur de déchets doit appliquer pour réaliser une sortie du statut de déchet.

Consulter l'Arrêté …

>> Dernières publications

Période du 19/03/2021 au 15/04/2021

A noter : Dans la liste des textes ci-dessous, nous avons exclu tous les textes à disposition transitoire liée à la crise sanitaire. Vous pouvez les retrouver en cliquant ICI.

ICPE - Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

Aucun texte significatif identifié

Déchets & Sites et sols pollués

- *Décret 2021-380 du 01/04/2021* (JOCE n°0080 du 03/04/2021) Sortie du statut de déchet : ouverture aux détenteurs et producteurs non ICPE ou IOTA **- cf. Zoom ci-dessus**
- *Arrêté NOR : TREP2028024A du 01/04/2021* (JO n°0080 du 03/04/2021) Définition des critères de contrôle de sortie du statut de déchet **- cf. Zoom ci-dessus**
- *Décret 2021-345 du 30/03/2021* (JO n°0077 du 31/03/2021) Contrôle par vidéo des déchargements de déchets dans les installations de stockage et d'incinération de déchets non dangereux
- *Décret 2021-321 du 25/03/2021* (JO n°0074 du 27/03/2021) Traçabilité des déchets : mise en place d'un télé-service de trois bases de données électroniques centralisées, dénommées « registre national des déchets », « registre national des terres excavées et sédiments », « système de gestion des bordereaux de suivi de déchets » **- cf. Zoom ci-dessus**
- *Arrêté NOR : TREP2103241A du 02/03/2021* (JO n°0081 du 04/04/2021) Procédure d'agrément et cahier des charges des organismes ayant pour objet de contribuer au traitement des déchets issus des produits textiles d'habillement, du linge de maison et des chaussures
- *Arrêté NOR : TREP2103241A du 02/03/2021* (BOMEDD du 09/04/2021) Procédure d'agrément et cahier des charges des organismes ayant pour objet de contribuer au traitement des déchets issus des produits textiles d'habillement, du linge de maison et des chaussures

Eau

- *Ordonnance 2021-409 du 08/04/2021* (JO n°0084 du 09/04/2021) Modernisation du transport fluvial et renforcement de sa sécurité
- *Arrêté NOR : TREL2106218A du 11/03/2021* (JO n°0080 du 03/04/2021) Encadrement du montant pluriannuel des dépenses du 11e programme d'intervention des agences de l'eau

Air & Climat

- *Rapport du 15/04/2021* (JOUE n°L 130 du 15/04/2021) Lignes directrices européennes concernant certaines aides d'État dans le contexte du système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre après 2021
- *Avis 2021/C 123/09 du 09/04/2021* (JOCE n°C 123 du 09/04/2021) Avis du Comité économique et social européen sur la communication de la Commission européenne : « Accroître les ambitions de l'Europe en matière de climat pour 2030 — Investir dans un avenir climatiquement neutre, dans l'intérêt de nos concitoyens »
- *Avis 2021/C 104/06 du 26/03/2021* (JOCE n°C 104 du 26/03/2021) Substances réglementées appauvrissant la couche d'ozone
- *Arrêté NOR : TRER2106146A du 26/02/2021* (JO n°0076 du 30/03/2021) Inventaires nationaux et projections nationales d'émissions de polluants atmosphériques
- *Décision 2021/488 du 22/03/2021* (JOUE n°L 100 du 23/03/2021) Utilisation des technologies innovantes approuvées dans certaines voitures

Energie

- *Décret 2021-438 du 14/04/2021* (JO n°0089 du 15/04/2021) Comparateur d'offres du médiateur national de l'énergie
- *Décret 2021-420 du 10/04/2021* (JO n°0086 du 11/04/2021) Modification de la partie réglementaire du code de l'énergie relative aux dispositions relative à la réduction de tarif d'utilisation du réseau public de transport accordée aux sites fortement consommateurs d'électricité

- *Avis 2021/C 123/05 du 09/04/2021* (JOCE n°C 123 du 09/04/2021) Avis du Comité économique et social européen sur la communication de la Commission européenne « Alimenter en énergie une économie neutre pour le climat : une stratégie de l'UE pour l'intégration du système énergétique »
- *Avis 2021/C 123/06 du 09/04/2021* (JOCE n°C 123 du 09/04/2021) Avis du Comité économique et social européen sur la communication de la Commission européenne « Une stratégie de l'hydrogène pour une Europe climatiquement neutre »
- *Arrêté NOR : LOGL2033917A du 31/03/2021* (JO n°0087 du 13/04/2021) Diagnostic de performance énergétique pour les bâtiments ou parties de bâtiments à usage d'habitation en France métropolitaine
- *Arrêté NOR : LOGL2106175A du 31/03/2021* (JO n°0087 du 13/04/2021) Méthodes et procédures applicables au diagnostic de performance énergétique et aux logiciels l'établissant
- *Arrêté NOR : LOGL2107220A du 31/03/2021* (JO n°0087 du 13/04/2021) Diverses dispositions relatives au diagnostic de performance énergétique
- *Arrêté NOR : LOGL2027847A du 29/03/2021* (JO n°0076 du 30/03/2021) Prime de transition énergétique : habilitation de mandataires
- *Arrêté NOR : TRER2109508A du 25/03/2021* (JO n°0075 du 28/03/2021) Documents à archiver par le demandeur de certificats d'économie d'énergie
- *Décret 2021-344 du 19/03/2021* (JO n°0076 du 30/03/2021) Habilitation de mandataires dans le cadre de la prime de transition énergétique
- *Arrêté NOR : TRER2101656A du 11/03/2021* (JO n°0078 du 01/04/2021) Conditions d'achat de l'électricité produite par les installations implantées sur bâtiment utilisant l'énergie solaire photovoltaïque

Bruit

Aucun texte significatif identifié

Environnement & Développement Durable & Nature et paysages

- *Avis NOR : MERM2110784V du 15/04/2021* (JO n°0089 du 15/04/2021) Avis relatif à la fermeture de certains quotas et/ou sous-quotas de pêche pour l'année 2021
- *Ordonnance 2021-444 du 14/04/2021* (JO n°0089 du 15/04/2021) Protection du domaine public ferroviaire
- *Avis 2021/C 123/12 du 09/04/2021* (JOCE n°C 123 du 09/04/2021) Avis du Comité économique et social européen sur la proposition de décision européenne relative à un programme d'action général de l'Union pour l'environnement à l'horizon 2030
- *Ordonnance 2021-407 du 08/04/2021* (JO n°0084 du 09/04/2021) Missions et capacités d'intervention de Voies navigables de France (VNF)
- *Décret 2021-410 du 08/04/2021* (JO n°0084 du 09/04/2021) Actualisation du code des transports en matière de valorisation du domaine public fluvial par Voies navigables de France (VNF)
- *Communication 2021/C 118/01 du 07/04/2021* (JOCE n°C 118 du 07/04/2021) Responsabilité environnementale : compréhension commune au niveau européen du terme « dommage environnemental »
- *Décret 2021-352 du 31/03/2021* (JO n°0078 du 01/04/2021) Approbation du règlement intérieur du Conseil économique, social et environnemental (CESE)
- *Décret 2021-322 du 25/03/2021* (JO n°0074 du 27/03/2021) Organisation de l'administration centrale du ministère de la transition écologique
- *Arrêté NOR : TREK2104070A du 25/03/2021* (JO n°0074 du 27/03/2021) Organisation de l'administration centrale du ministère de la transition écologique
- *Décret 2021-309 du 24/03/2021* (JO n°0072 du 25/03/2021) Renouvellement de la composition du Conseil économique, social et environnemental (CESE)
- *Règlement 2021/520 du 24/03/2021* (JOUE n°L 104 du 25/03/2021) Traçabilité de certains animaux terrestres détenus
- *Arrêté NOR : PRMI2108457A du 19/03/2021* (JO n°0073 du 26/03/2021) Prolongation des cahiers des charges de plusieurs appels à projets : « Systèmes énergétiques - Villes et Territoires durables », « Economie Circulaire - Ecoefficience dans l'Industrie, l'Agriculture et l'Eau » et « Bioéconomie et Protection de l'environnement »
- *Arrêté NOR : TRED2107074A du 16/03/2021* (JO n°0071 du 24/03/2021) Traitement automatisé des données d'urbanisme
- *Arrêté NOR : TREL2029153A du 14/01/2021* (JO n°0084 du 09/04/2021) Confiscation de biens mobiliers en application de l'article L. 69-2 du code du domaine de l'Etat et affectation de ceux-ci

Eco-conception & Produits respectueux de l'environnement

- *Décision 2021/476 du 22/03/2021* (JOUE n°l 99 du 22/03/2021) Critères d'attribution du label écologique de l'UE aux revêtements durs

Risques & Santé - Sécurité

- *Décret 2021-434 du 12/04/2021* (JO n°0088 du 14/04/2021) Protection des travailleurs exposés ou susceptibles d'être exposés à des agents chimiques : fixation de valeurs limite d'exposition professionnelle
- *Décret 2021-395 du 06/04/2021* (JO n°0082 du 07/04/2021) Adaptation du code de la santé publique au règlement REACh et CLP en ce qui concerne les règles applicables aux produits chimiques
- *Ordonnance 2021-442 du 14/04/2021* (JO n°0089 du 15/04/2021) Accès aux données des véhicules
- *Décret 2021-336 du 29/03/2021* (JO n°0076 du 30/03/2021) Mines et carrières : simplification dans le domaine de la santé et de la sécurité des travailleurs
- *Règlement 2021/403 du 24/03/2021* (JOUE n°L 113 du 31/03/2021) Modèles de certificat zoosanitaire et modèles de certificat zoosanitaire / officiel pour l'entrée dans l'Union et les mouvements entre les États membres d'envois de certaines catégories d'animaux terrestres et de leurs produits germinaux
- *Règlement 2021/404 du 24/03/2021* (JOUE n°L 114 du 31/03/2021) Listes des pays tiers, territoires et zones de pays tiers et territoires en provenance desquels l'entrée dans l'Union d'animaux, de produits germinaux et de produits d'origine animale est autorisée
- *Règlement 2021/405 du 24/03/2021* (JOUE n°L 114 du 31/03/2021) Listes des pays tiers ou régions de pays tiers en provenance desquels l'entrée dans l'Union de certains animaux et biens destinés à la consommation humaine est autorisée
- *Arrêté NOR : TREP2107549A du 04/03/2021* (JO n°0071 du 24/03/2021) Liste des activités nucléaires mettant en œuvre des sources de rayonnements ionisants
- *Règlement 2021/525 du 19/10/2020* (JOUE n°L 106 du 26/03/2021) Mise à disposition sur le marché et utilisation des produits biocides

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter votre conseiller CCI !

Morgane VERGLAS
Animateur Réseaux & Filières
05 62 61 62 56 m.verglas@gers.cci.fr

Sarah MATHIEU
Conseillère Entreprise
05 62 61 62 17 s.mathieu@gers.cci.fr

CCI GERS
Place Jean David
32004 AUCH Cedex
www.gers.cci.fr